



FORMATION SPECIFIQUE DITE PASSERELLE TRANSPORT DE MARCHANDISES

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical
- Savoir lire et écrire le français
- Etre titulaire du permis C en cours de validité.
- Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac Pro, Titre Professionnel) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans

DURÉE

- 35 heures sur 1 semaine

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence
- Livret de suivis de formation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

VALIDATION DES ACQUIS

- QCM de 40 questions, recevabilité à 24 bonnes réponses
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix,
38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIFS ET FINANCEMENTS

□ A partir de 750.00€ TTC

RS5769

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes titulaires d'un permis de conduire de la catégorie C1, C1E, C, CE ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou d'un certificat d'examen du permis de conduire, attestant de leur réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories et d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs.

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- La formation professionnelle de conducteur routier est exigée pour la conduite de véhicules poids lourds de transport de marchandises dans un cadre professionnel, quel que soit le secteur d'activité du conducteur.
- La formation « passerelle » permet à un conducteur ayant obtenu la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil : 0h30

Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité 15h30 :

- les caractéristiques techniques du véhicule de transport de marchandises
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et sur l'optimisation de la consommation de carburant
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile : 2 h 30 de conduite individuelle y compris les manœuvres (dont au maximum 0 h 30 peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial) auxquelles s'ajoute 0 h 15 de commentaires pédagogiques

Thème 2 : Application des réglementations 5h00 :

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex: fonction publique...)
- la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale 7h00:

- la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques.
- les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- la circulation dans les tunnels

Thème 4 : Service, logistique propres au transport de marchandises 4h00 :

- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage 3h00